

Début : 19 h 16

Q :

- Plan d'aménagement de développement durable, dans la zone P-15, il y a une clause de priorité sur la préservation de la biodiversité; vous devriez garder cette priorité.

R :

- Nous tentons de conserver un équilibre entre le développement social et le développement économique de même que la protection de l'environnement.

Q :

- Comment éviter que l'on passe par plusieurs référendums pour accepter le projet d'un promoteur?

R :

- Le promoteur assume les frais liés à cette procédure de référendum. Le processus de consultation vise à obtenir un consensus de la population.

Q :

- Pour la densité, est-ce que vous supportez le concept de lotissement en grappe ?

R :

L'amendement pour le lotissement en grappe permettra de réduire la superficie d'occupation au sol de moitié. Ceci sera autorisé qu'en présence de grands espaces verts (comme dans les PAE).

Q :

- Pour le 244 chemin Old Chelsea, qu'est-ce que le comité consultatif d'urbanisme et du développement durable a proposé?

R :

- Il n'y a aucune recommandation à ce jour. La demande sera à l'étude lors de la prochaine rencontre du comité consultatif d'urbanisme et du développement durable.

Q :

- Impact environnemental - ACRE a proposé d'acheter le terrain de Larrimac pourquoi ce n'est pas considéré?

R :

- La décision n'appartient pas au conseil. Il s'agit d'une transaction entre ACRE et le promoteur.

Q :

- Il y aura-t-il un référendum?

R :

Il n'y aura pas de référendum. Il y aura une consultation publique et ensuite le conseil décidera.

Q :

- Avez-vous considéré les milliers d'heures de bénévolat et d'investissement des gens pour le projet Larrimac?

R :

- Merci

Q :

- Qu'est-ce qui est plus important que l'environnement ?

R :

- Le plan de développement durable fait en sorte de conserver l'équilibre entre le développement social, le développement économique et la protection de l'environnement.

Q :

- Comment pouvez-vous nous aider à protéger le club de Golf ?

R :

- Le plan de développement durable fait en sorte de conserver l'équilibre entre le développement social, le développement économique et la protection de l'environnement.

Q :

- Que pensez-vous de la restauration rapide et une station-service à l'intérieur d'un rayon de 2 kilomètres?

R :

- Si le projet est conforme au règlement de zonage, on ne peut qu'encadrer l'architecture du bâtiment.

Q :

- Les ordures et les impacts environnementaux : le règlement pourrait contenir l'ajout de certaines conditions spécifiques reliées à l'environnement ?

R :

- On vous invite à soumettre vos recommandations par écrit directement aux développeurs concernés, et au conseil.

Q :

- Comment pouvons-nous rendre l'intersection sécuritaire à Farm Point ?

R :

- Une analyse portant sur la circulation a déjà été réalisée et des correctifs seront apportés pour améliorer la situation.

Q :

- Comment communiquez-vous les actions liées aux trois pôles du plan de développement durable ?

R :

- Le service de l'urbanisme effectue l'analyse du plan. Effectivement, nous pourrions le faire plus spécifiquement pour les trois pôles.

Q :

- Pourquoi le conseil considère-t-il un changement de zonage pour le golf Larrimac ?

R :

- Cette possibilité a déjà été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et du développement durable.

Q :

- En rapport avec la biodiversité, la déforestation a des impacts majeurs lors de la réalisation de projet de développement ?

R :

- Lors de la réalisation de projet de développement, on propose de conserver 90 % de forêts. On fait notre possible pour conserver les forêts.

Q :

- Qu'arrive-t-il de la protection de l'aquifère ?

R :

- L'étude mentionne que cela n'affectera pas l'aquifère. L'étude a été analysée par nos employés aussi.

Q :

- Le conseil comprend qu'aucune offre économique ne sauverait Larrimac à l'exception du projet de développement ?

R :

- La décision porte sur la proposition de changement de zonage.

Q :

- La chaîne de restaurant McDonald prend-elle en considération la vision de Chelsea ?

R :

- Il y a aucun règlement empêchant l'aménagement d'un service au volant à Farm Point. Lors de la révision du plan d'urbanisme, on pourrait enlever ce type de service.

Q :

- Est-ce que le conseil peut bannir l'utilisation du plastique ?

R :

- Oui, il serait bien d'avoir le support des résidents pour mettre la pression sur les commerces aussi.

Q :

- Quelles mesures sont entreprises par la municipalité pour réduire la vitesse des camions ?

R :

- Nous vous encourageons à continuer d'appeler le service de la police, car il n'est pas possible d'installer de dos d'âne; ceci nuit aux camions d'incendie.